

*Questions orales*

**L'hon. Gerald Regan (ministre du Commerce extérieur):** Monsieur le Président, selon moi, il s'agit là d'une question extrêmement importante. Il est également crucial que les députés intéressés soient bien informés. Étant donné l'importance que le député attache à cette question très grave, permettez-moi de lui signaler que ce n'est pas avec M. Shultz que j'ai discuté du libre-échange sectoriel, mais bien avec M. Brock, le représentant commercial des États-Unis. C'est la première chose qu'il doit comprendre.

Il doit savoir, ensuite, que ce n'est pas le Congrès qui a jugé que le Canada faisait du dumping sur le marché de l'acier aux États-Unis ou nuisait à ce secteur. L'étude du projet de loi en question n'a pas progressé au Congrès. Il est sur les tablettes. Ce n'est pas la principale menace à l'heure actuelle. Ce qui nous inquiète plutôt, c'est la requête que la société Bethlehem Steel a présentée en vertu d'une procédure en vigueur aux États-Unis, qui prévoit que l'on doit procéder à une enquête lorsqu'une industrie est durement touchée par des importations dont le prix est si bas que les produits américains sont invendables. Cette enquête est menée par l'ITC. Il s'agit d'une procédure quasi-judiciaire. Dans cette requête, on ne s'en prend pas au Canada, mais bien aux importations en provenance de tous les pays.

Ce qui s'est passé, c'est que l'ITC, au premier stade de son enquête, a découvert que ce secteur avait été victime des importations. Il y a plusieurs autres étapes à franchir avant que cette question ne soit soumise au Président qui devra décider si l'on doit restreindre les importations.

**Des voix:** Règlement!

**M. Regan:** Entre-temps, le Canada présente ses instances au gouvernement américain au sujet de l'importance des ventes d'acier canadien aux États-Unis et il lui signale que les Américains ont déjà les moyens de déterminer si un pays en particulier pratique le dumping et de prendre des mesures contre ce pays. Les États-Unis n'ont pas à prendre une mesure générale qui nuirait aux exportations canadiennes vers les États-Unis. Nous continuerons de présenter nos instances à cet égard.

**M. Friesen:** Avec ce genre de charabia, j'aimerais autant que le ministre ne passe plus son temps au États-Unis, afin qu'il ne nous mette pas davantage dans l'embarras.

ON DEMANDE DES MESURES POUR PROTÉGER LES EMPLOIS AU  
CANADA

**M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord):** Monsieur le Président, je ne parle pas de la pétition 201. Je parle du projet de loi. La pétition 201 peut constituer un jugement contre le Canada, mais le projet de loi met le Canada dans le même sac que tous les autres pays qui eux pratiquent le dumping, alors que le Canada n'en fait rien. Pourquoi le ministre n'a-t-il pas fait des démarches aux États-Unis pour veiller à ce que la réputation du Canada demeure sans tache, pour protéger 5,000 emplois et des échanges commerciaux d'un milliard?

En outre, lorsque le ministre convoquera ses homologues provinciaux à une réunion, va-t-il veiller à ce que toutes les provinces y participent, contrairement à ses plans antérieurs où la Colombie-Britannique et cinq autres provinces en étaient exclues? Veillera-t-il à ce que toutes les provinces puissent

faire entendre leur voix quand il s'agira de discuter d'un plan commun pour contrer ce genre de stratégie aux États-Unis?

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. Gerald Regan (ministre du Commerce extérieur):** Monsieur le Président, je crois que les députés applaudissent trop facilement. Ils ont le devoir de veiller à ce que l'on pose une question intelligente avant de réagir de cette manière.

Voici maintenant que le député parle du projet de loi qui a été présenté au Congrès, plutôt que de la pétition 201.

**M. Friesen:** C'était l'objet de ma première question.

**M. Regan:** Il devrait savoir que c'est la pétition 201 qui constitue l'initiative dangereuse pour les intérêts de l'industrie sidérurgique canadienne à l'heure actuelle. Le projet de loi n'a été que présenté au Congrès où son étude n'a pas vraiment avancé. En réponse à nos protestations à ce sujet, le gouvernement américain a très clairement fait savoir qu'il s'y opposait tout comme il s'était opposé à d'autres mesures protectionnistes similaires qui ont fait long feu à propos de la participation du Canada à la fabrication des automobiles ou à d'autres encore qui auraient pu avoir des répercussions fâcheuses sur l'industrie canadienne. Nous protestons auprès des Américains de la même façon qui s'est révélée appropriée. Nous avons gagné notre cause dans le cas du bois d'œuvre et dans le cas de la pomme de terre. Nous ferons encore beaucoup mieux dans ce cas-ci si le député suivait la voie que les gouvernements provinciaux et le secteur privé ont suivie avec nous dans le cas du bois d'œuvre et qu'ils se proposent de suivre avec nous dans le cas de l'acier, c'est-à-dire de travailler ensemble, calmement et efficacement, dans les intérêts des travailleurs canadiens.

\* \* \*

● (1440)

### QUESTIONS OUVRIÈRES

#### LE TAUX DE CHÔMAGE—LA COMPARAISON AVEC LES ÉTATS-UNIS

**M. Doug Lewis (Simcoe-Nord):** Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Aux États-Unis, le taux de chômage est de 7.5 p. 100. Il a baissé de .3 p. 100 le mois dernier. Ici le taux de chômage est de 11.7 p. 100. Il a monté de .3 p. 100 le mois dernier. Comment le ministre explique-t-il cette différence et cette tendance?

**L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Monsieur le Président, j'ai souvent répondu à cette question à la Chambre. Ce qui explique la différence des taux entre le Canada et les États-Unis, à mon avis, c'est la différence des arrivées sur le marché du travail. Si par exemple on remonte à 1970 et qu'on tienne compte de la croissance de la population adulte au Canada, on constate que la force de travail s'est accrue beaucoup plus vite que la population adulte. Je dirai même que si la force de travail ne s'était pas accrue plus vite que la population adulte, le taux de chômage se situerait au Canada entre 2 et 3 p. 100, au lieu de dépasser largement les 11 p. 100. Il faut tenir compte non seulement des créations d'emplois, auquel cas notre taux n'est pas pire que celui des États-Unis, mais aussi de la situation difficile qui est causée en partie par des facteurs démographiques et en partie par le grand nombre de femmes qui cherchent du travail, ce qui explique l'ampleur du problème.